

<http://montesquieu.ens-lyon.fr/spip.php?article3601>



Réunion du 22 mai 2015

- Recherche - Comité de direction des Ruvres complètes -

Date de mise en ligne : jeudi 6 janvier 2022

Copyright © Montesquieu - Tous droits réservés

Édition des *Ruvres complètes*

Le comité de direction s'est tenu le 22 mai 2015 (ENS de Lyon, 10h30 - 12h30) en l'absence de Pierre Rétat et de Cecil Courtney, retenus loin de Lyon pour des raisons indépendantes de leur volonté. Il a surtout porté sur le projet d'édition en ligne des *Ruvres complètes*, et a contribué à préparer le conseil scientifique de l'après-midi.

C. Volpilhac-Auger évoque le programme « Bibliothèque virtuelle Montesquieu » (voir ci-après le compte rendu du Conseil scientifique).

Philip Stewart informe le comité qu'il doit publier en 2016 chez Classiques Garnier une anthologie de correspondance de Montesquieu, afin de mieux faire connaître cette partie très mal connue de son oeuvre écrite (*Correspondance choisie*. « *Avec respect et l'amitié la plus tendre* », 283 pages).

Philip Stewart et C. Volpilhac-Auger évoquent le travail qu'ils ont commencé à faire sur les premières années de la correspondance : il leur semble qu'il faut non pas corriger le tome XVIII, qui souffre de faiblesses trop nombreuses, mais le refaire entièrement. Cela ne peut être l'objet d'une édition papier ; cela constituera donc le tome « XVIII bis », qui n'existera qu'en ligne.

Tome XVII (*Extraits et notes de lectures*) : le volume, rendu à l'éditeur en février 2016, devrait être envoyé à l'imprimeur à l'automne, pour publication début 2017 (calendrier à confirmer par Classiques Garnier). Nous renvoyons pour sa présentation aux précédentes Lettres d'information. En voici la table des matières.

Introduction générale (Rolando Minuti)

I. Marginalia

- Cicéron [De divinatione, De natura deorum, De fato] (P. Rétat)
- La Peyrère, Décisions sommaires du Palais (C. Volpilhac-Auger)
- Guisnée, Application de l'algèbre à la géométrie (Jeanne Peiffer)
- Harangues de l'Académie française (Ph. Stewart)
- Moreri, Dictionnaire (C. Volpilhac-Auger)
- Mémoires du maréchal de Berwick (C. Volpilhac-Auger)

II. Extraits

- Jean-Baptiste de Secondat, Harangue (C. Volpilhac-Auger)
- Changements arrivés sur la surface de la Terre (L. Bianchi)
- Brisson, De regio Persarum principatu (Pierre Briant)
- Savary Des Bruslons, Dictionnaire de commerce (R. Minuti)
- Huet, Histoire du commerce et de la navigation des Anciens (P. Briant)
- Dubos, Les Intérêts de l'Angleterre mal entendus (Christine Théré)
- Dutot, Réflexions politiques sur les finances et le commerce (Ch. Théré)
- [Chassepot], Traité des finances et de la fausse monnaie des Romains (Ch. Théré)
- Boureau-Deslandes, Essai sur la marine et le commerce (Ch. Théré)
- Hippocrate, Galien, Bonet (Denis de Casabianca)

- Bochart, *Geographia sacra* (Christian Cheminade)
- Thaumassière, *Coutumes de Berry* (Ch. Cheminade)
- Le Bret, *Ordo perantiquus judiciorum civilium* (Ch. Cheminade)
- Pierre de Fontaines, *Conseil à son ami* (Ch. Cheminade)
- Virgile, *Géorgiques et Enéide* (Christophe Martin)
- Nouvelles d'Amsterdam 1749 et Gazette d'Utrecht (R. Minuti)
- Voyage autour du monde fait par l'amiral Anson (R. Minuti)
- Homère, *Illiade et Odyssée*, Fénelon, *Les Aventures de Télémaque* (Ch. Martin)
- Leslie, *Histoire de la Jamaïque* (R. Minuti)
- Belloni, *Dissertation sur le commerce* (Ch. Théré)
- Bernis, *Ruvres mêlées* (Ch. Martin)
- Gazette d'Utrecht 1754 (R. Minuti)
- Gordon, *The History of our National Debts and Taxes* (Ch. Théré)
- [Plumard de Dangeul], *Remarques sur les avantages et les désavantages de la France et de la Grande-Bretagne* (Ch. Théré)
- Recueil A (Ch. Martin)
- Ite, ait (Ch. Martin)
- Notes sur le cobalt (R. Minuti)
- Annexe (texte d'attribution incertaine) : Hippocrate (D. de Casabianca)

Tome XX (*Correspondance* III) : le volume avance régulièrement ; on espère pouvoir le rendre à l'éditeur au début de 2017. Il va de juillet 1747 (date à laquelle Montesquieu part pour Lunéville, croyant en avoir fini avec *L'Esprit des lois* dont il fait passer le manuscrit à Genève) à septembre 1750 : il présente donc les échanges avec Jacob Vernet sur les corrections à introduire dans l'ouvrage, la correspondance relative à la nouvelle édition des *Romains*, et surtout celle qui touche à la publication de *L'Esprit des lois*. L'affaire de l'Index occupe une place importante.

Les annexes devaient être moins longues que pour le tome XIX (voir Lettre d'information 2015, p. 9) ; il n'en sera rien. Certes la matière se prête moins à la production d'archives, comme c'était le cas au tome XIX avec le procès-fleuve de Montesquieu ; mais il est apparu nécessaire d'approfondir des questions qu'on ne peut se contenter de traiter en quelques notes : les relations de Montesquieu avec le duc de Nivernais, ambassadeur de France à Rome, ou les difficultés de l'ambassade à Rome de Solar, sur lesquelles les deux correspondants gardent un silence prudent. Il faut aussi présenter des réflexions de synthèse : Montesquieu et la guerre de la Succession d'Autriche, ou les relations de Montesquieu et du Prétendant. Certains correspondants, comme Titon Du Tillet ou le chevalier d'Aydie, méritent aussi d'être regardés de plus près. Ces annexes apparaissent comme le meilleur moyen de donner vie à une correspondance souvent lacunaire - même si les années 1747-1750 sont les plus riches de tout l'ensemble.

Tomes XIV-XV (*Pensées*) : comme cela avait été annoncé précédemment, ces volumes ont pris du retard ; ils sont apparus comme moins prioritaires que les *Extraits et notes de lecture*, dont la mise au point ultime a nécessité plus de temps que prévu, que la *Correspondance* pour laquelle l'édition bénéficie de l'élan pris avec le tome XIX, et que la « Bibliothèque virtuelle », qui servira à toute l'édition.

Conseil scientifique du 22 mai 2015 ENS de Lyon, 14h30 - 17h (salle R111)

Présents : Hélène de Bellaigue, Olivier Caudron, Jean Ehrard, Jens Häselser, Rolando Minuti, Alberto Postigliola, Philip Stewart, Christine Théré, C. Volpilhac-Auger.

Excusés : Lorenzo Bianchi, Denis de Casabianca, Cecil Courtney, Pierre Rétat, Céline Spector (qui a envoyé une contribution par mail).

Catherine Volpillac-Auger ouvre la séance à 14h30 en excusant les collègues absents et en rappelant la fonction du conseil scientifique : assister le comité de direction en définissant les grandes orientations de l'édition des Ruvres complètes.

Le premier point envisagé est le bilan du changement d'éditeur, après la publication de 3 volumes ; il ne suscite que des commentaires positifs, tant pour le travail d'ENS Editions que pour la diffusion par Classiques Garnier.

L'essentiel de la séance est consacré à la perspective des Ruvres complètes en ligne ; il est d'abord rappelé que l'édition papier reste prioritaire : aucun volume ne pourra être publié en ligne avant de l'être sur papier. CVA évoque le point de vue de Céline Spector, qui souhaiterait vivement que *L'Esprit des lois* constitue la première étape de cette publication - cela semble impossible.

CVA présente les principes de l'édition en ligne : le Catalogue de La Brède en constitue la première étape, à la fois comme manuscrit de Montesquieu portant des annotations et des remarques de sa main, comme élément du corpus contribuant de manière décisive et nouvelle à la datation de l'ensemble, et comme référence indispensable à l'annotation (à ce titre il peut être considéré comme le 22e tome des *Ruvres complètes*, mais n'a pas vocation à être publié sur papier). La « Bibliothèque virtuelle » en ligne (dont l'ouverture définitive est prévue pour la rentrée 2015 [elle a été reportée depuis à l'été 2016]), constituée de l'édition critique du Catalogue et de toutes les références qui s'y rapportent, jouera donc un rôle de pivot dans cette entreprise, qui reste néanmoins à construire : la structure, autrement dit le site conçu pour les Ruvres complètes, existe déjà, mais les contenus et les relations entre eux sont à définir. [Le site peut être consulté à l'adresse provisoire :

<http://editions.ihpc.huma-num.fr/bvm/bibliotheque/introduction>]

Le second principe est que l'édition en ligne ne peut se contenter d'être la reprise, plus ou moins actualisée, des volumes existants. Certains ont besoin d'être entièrement refaits, comme le tome XVIII (premier volume de la correspondance, 1998), dont les faiblesses sont manifestes ; d'autres doivent être repris sur de nouvelles bases : ainsi des *Considérations sur les Romains* (t. II, 2000), de nouvelles recherches bibliographiques et un examen plus approfondi du texte ayant permis de constater que le choix du texte de base (1734) n'était pas le meilleur ; l'annotation devrait aussi être renforcée. Quant aux volumes plus récents pour lesquels ces problèmes ne se posent pas, ou ne se posent que de manière ponctuelle et limitée, pour leur mise à disposition du public (car on ne peut envisager qu'une édition librement accessible) il faut tenir compte des impératifs commerciaux. Pierre Rétat et CVA ont sollicité là-dessus l'avis de Claude Blum, directeur des Éditions Classiques Garnier, qui préconise l'adoption d'un embargo de cinq ans après la publication sur papier. Il faut aussi tenir compte de la volonté des auteurs : est donnée lecture de la réponse envoyée à CVA par Miguel Benitez, contributeur des *Geographica*, qui ne souhaite pas être associé à l'édition en ligne ; il faut donc repartir à zéro pour la partie du manuscrit qu'il avait annoté.

L'édition en ligne ne peut non plus se contenter d'accumuler des volumes simplement juxtaposés : une de ses principales fonctionnalités doit être de permettre la circulation à travers l'oeuvre entière, de faire apparaître la continuité et l'évolution d'une pensée, car Montesquieu est un des rares auteurs, surtout au XVIIIe siècle, pour lequel on dispose d'un tel corpus (manuscrit avant impression de *L'Esprit des lois*, recueils documentaires, etc.). C'est aussi un moyen d'accompagner le lecteur, en le guidant à travers une oeuvre dont on peut reconstituer les strates chronologiques. Il faut aussi rappeler que l'édition en ligne doit présenter, comme l'édition papier, les acquis les plus récents de la recherche, mais en s'adressant à un public plus large, ou du moins plus diversifié que celui de l'édition papier.

La présentation du corpus constitue un élément décisif, car cela constitue le premier moyen d'accès. Une répartition des oeuvres, indispensable pour se retrouver dans une liste de plusieurs dizaines de titres, doit être proposée par défaut ; Pierre Rétat a suggéré un plan (il avait été envoyé à l'avance) qui sert de point de départ à la discussion (il est repris pour l'essentiel dans la version définitive, issue de la réunion : voir p. 13-16).

Pour Jean Ehrard, il est nécessaire de reprendre les volumes imprimés où sont apparues des défauts ou que la progression des connaissances permet de corriger. Mais il ne juge pas nécessaire de modifier le plan de l'édition (CVA : il faut aussi marquer le lien de « filiation » entre l'édition papier et l'édition en ligne) ; il s'interroge sur le sous-titre « écrits personnels », et sur l'absence de la correspondance (il est rapidement rassuré : personne n'a l'intention de la faire disparaître du corpus ; il s'agit d'un objet très spécifique, qui ne présente pas les mêmes difficultés de classement que l'oeuvre proprement dite). Il fait valoir un double point de vue : pratique (il faut se retrouver dans l'ensemble), et chronologique (le plus commode). Sur le premier, on ne peut qu'être d'accord ; le second pose plus de problèmes : oeuvres dont la datation est approximative, et surtout recueils courant sur plusieurs années (voire plusieurs dizaines d'années) : *Pensées*, *Spicilège*.

Jens Häselser souhaiterait trois modes d'accès différents : (1) alphabétique ; (2) calquée sur la répartition de l'édition papier ; (3) fondée sur une interprétation thématique, dont les choix devront être clairement explicités.

Christine Théré préconise de fournir, en priorité, une liste alphabétique des oeuvres avec l'avancement de leur publication, comme on le trouve sur le site des Ruvres complètes de Voltaire ; cela peut sans doute être réalisé facilement (sous forme de pdf ?). Elle reprend le projet de répartition : la distinction entre les parties 2 et 3 lui semble parfois délicate ; ne faudrait-il pas faire apparaître une entrée « Sciences » ?

Alberto Postigliola évoque le titre même, et donc la définition du projet dans son ensemble : peut-on parler d'*Ruvres complètes* de Montesquieu ? Ne faut-il pas plutôt parler d'*Ruvres et écrits de Montesquieu* (conformément au choix fait pour les « Ruvres et écrits divers », tomes 8 et 9 de l'édition papier) ?

Olivier Caudron insiste sur la liberté que donne l'électronique : il ne faut pas se contraindre à une seule présentation, il faut utiliser toutes les possibilités du numérique.

Jean Ehrard, revenant au projet de répartition, constate une distorsion entre le contenu réel des rubriques et le cadre auquel les ouvrages étaient destinés (notamment « mémoires académiques ») ; c'est sans doute là-dessus qu'il faut travailler.

Pour les « écrits personnels » (§6), il est suggéré de modifier en « écrits privés ».

Pour les « Textes d'attribution incertaine » (§ 8), CVA suggère de distinguer « Textes d'attribution douteuse » (comme le *Voyage à Paphos*, ou *L'Essai touchant les lois naturelles*, qui n'ont été attribués à Montesquieu que par des éditeurs tardifs, et semble-t-il de manière purement arbitraire ou circonstancielle), et « Textes d'attribution incertaine », comme le *Mémoire sur l'extrait de l'Optique de Newton* ou *Pour madame Le Franc*, où on reste dans le domaine de l'indécidable. Mais il ne faut pas multiplier les rubriques...

D'autant que Rolando Minuti insiste sur la nécessité de présenter cette répartition comme quelque chose de « léger » : il s'agit de faciliter l'accès, de libérer l'édition, non de s'imposer une nouvelle grille ; des menus déroulants (par chronologie et par catégorie) et des « astuces » typographiques (répartition alphabétique) permettront de faciliter la lecture.

Avec la question de la présentation des textes eux-mêmes émerge un autre point important, évoqué par Philip Stewart : la nécessité de faire apparaître les différences par rapport à l'édition papier.

Plusieurs suggestions sont formulées :

§ faire un blog, pour soumettre à discussion l'édition (problème pratique : qui le gèrera ?) ;

§ présenter l'édition en deux plans, l'un reproduisant l'édition papier telle quelle (CVA : nous ne pouvons reproduire l'édition mise en page, qui est propriété de l'éditeur), l'autre donnant accès aux enrichissements. CVA est plutôt d'avis qu'il faudrait indiquer typographiquement que la version en ligne diffère de l'édition papier (liberté est donnée d'aller voir la « version primitive », mais celle-ci, qui méritait d'être corrigée, n'a pas à apparaître en ligne) ;

§ envisager deux niveaux, celui de l'image et celui du texte, qui seul permet des recherches (voir le système d'Internet Archive).

CVA insiste pour finir sur la nécessité d'offrir une version parfaitement mise au point : le lecteur doit pouvoir compter sur une édition tout aussi stabilisée qu'une édition papier, sans avoir besoin de vérifier à chaque consultation (ou quand il relit les épreuves d'une publication qui les cite, plusieurs mois ou plusieurs années après avoir consulté le texte et l'annotation) que ce qu'il cite n'a pas été corrigé. La facilité de correction de l'édition en ligne est un piège (cette possibilité doit être réservée aux corrections majeures, comme le lui a prouvé l'expérience du *Dictionnaire Montesquieu*), et la datation de la consultation, généralement proposée automatiquement, constitue un alourdissement considérable.

La séance est levée à 17 heures.